



BOURGEOISIE D'ICOIGNE

BUDGET 2022

**Approuvé par le Conseil en séance du 26 octobre 2021
Approuvé par l'Assemblée primaire le 13 décembre 2021**

Le Président Le Secrétaire

Martial Kamerzin Lionel Nanchen



CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Les Bourgeoises et Bourgeois d'Icoigne sont convoqués en Assemblée, le

LUNDI 13 DECEMBRE 2021

après l'Assemblée primaire, à la salle des abris d'Icoigne, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Lecture du budget 2022 de la Bourgeoisie.**
- 4. Approbation du Budget 2022 de la Bourgeoisie. Décision.**
- 5. Divers.**

Le détail du budget 2022 et ses annexes peuvent être obtenus au bureau communal pendant les heures d'ouverture, de 14h00 à 16h30, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le budget 2022 de la Bourgeoisie est également publié dans son intégralité sur le site www.icoigne.ch alors que dans la présente brochure, seul un récapitulatif des comptes de fonctionnement et d'investissements y figure.

L'Administration bourgeoisiale
Le Président Le Secrétaire

M. Kamerzin L. Nanchen

Icoigne, le 23 novembre 2021

BUDGET 2022

CHIFFRES-CLES DU BUDGET 2022

Total des revenus	CHF	97'432.00
Total des charges	CHF	80'060.00
Marge d'autofinancement avant amortissements	CHF	17'372.00
Les amortissements s'élèvent à	CHF	7'412.15
L'excédent de charges est de	CHF	9'959.85
L'Excédent de financement est donc de	CHF	17'372.00

FONCTIONNEMENT

Des frais d'entretien des bâtiments bourgeoisiaux ont été budgétisés pour CHF 15'000.- et un montant de CHF 10'000.- a également été budgétisé pour l'entretien du Café d'Icogne.

Les amortissements se montent à CHF 7'412.15 pour un total de charges de CHF 80'060.-.

SITUATION FINANCIERE

La situation financière de la Bourgeoisie reste saine.

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	118 174,78	53 345,00	80 060,00
Revenus financiers	+ CHF	146 891,07	70 705,00	97 432,00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	28 716,29	17 360,00	17 372,00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	28 716,29	17 360,00	17 372,00
Amortissements planifiés	- CHF	42 666,85	40 727,10	7 412,15
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	13 950,56	23 367,10	-
Excédent de revenus	= CHF	-	-	9 959,85

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	32 409,45	110 000,00	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	32 409,45	110 000,00	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	28 716,29	17 360,00	17 372,00
Investissements nets	- CHF	32 409,45	110 000,00	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	3 693,16	92 640,00	-
Excédent de financement	= CHF	-	-	17 372,00

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	82 379,63	-	74 827,10	-	51 712,15	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	74 331,80	73 507,05	2 000,00	-	21 000,00	20 000,00
9 Finances et impôts	4 130,20	73 384,02	17 245,00	70 705,00	14 760,00	77 432,00
Total des charges et des revenus	160 841,63	146 891,07	94 072,10	70 705,00	87 472,15	97 432,00
Excédent de charges		13 950,56		23 367,10		-
Excédent de revenus	-		-		9 959,85	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2020

Budget 2021

Budget 2022

	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	-		400,00		300,00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	103 744,58		25 400,00		54 700,00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	42 666,85		40 727,10		7 412,15	
34 Charges financières	4 130,20		17 245,00		14 760,00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	10 300,00		10 300,00		10 300,00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		-		-		-
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		73 384,02		70 705,00		77 432,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		73 507,05		-		20 000,00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	160 841,63	146 891,07	94 072,10	70 705,00	87 472,15	97 432,00
Excédent de charges		13 950,56		23 367,10		-
Excédent de revenus	-		-		9 959,85	



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2022

Compte	Désignation	BUDGET 2022		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	51,712.15	0.00	74,827.10	0.00	82,379.63	0.00
02	SERVICES GENERAUX	51,712.15	0.00	74,827.10	0.00	82,379.63	0.00
022	SERVICES GENERAUX	23,300.00	0.00	23,900.00	0.00	24,848.05	0.00
022.3001.00	Honoraires commission	300.00		400.00		0.00	
022.3120.00	Taxes eau-égouts-voirie	1,300.00		1,150.00		1,282.30	
022.3130.02	Frais de recouvrement	0.00		0.00		73.30	
022.3130.03	Frais de représentation/registre des Bourgeois	900.00		900.00		900.00	
022.3130.04	Cotisations	400.00		200.00		550.00	
022.3132.00	Contrôle fiduciaire	2,500.00		1,650.00		2,369.40	
022.3132.01	Frais administratifs et juridiques	1,000.00		0.00		2,787.95	
022.3134.00	Assurances choses	3,600.00		4,300.00		3,573.75	
022.3134.01	Assurances RC et cautionnement	1,000.00		1,000.00		934.05	
022.3137.00	Impôts	2,000.00		4,000.00		2,077.30	
022.3612.00	Contribution aux frais administration Municipalité	8,000.00		8,000.00		8,000.00	
022.3612.01	Contribution aux frais d'assistance publique	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
022.3612.02	Main d'oeuvre Travaux publics	1,300.00		1,300.00		1,300.00	
029	IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	28,412.15	0.00	50,927.10	0.00	57,531.58	0.00
029.3105.00	Achat de vin	0.00		1,700.00		0.00	
029.3144.00	Entretien d'immeubles	15,000.00		8,000.00		9,428.08	
029.3150.00	Entretien mobilier	6,000.00		500.00		5,436.65	
029.3300.40	Amortissements des immeubles du PA	7,412.15		40,727.10		42,666.85	



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2022

Compte	Désignation	BUDGET 2022		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
8	ECONOMIE PUBLIQUE	21,000.00	20,000.00	2,000.00	0.00	74,331.80	73,507.05
82	SYLVICULTURE	21,000.00	20,000.00	2,000.00	0.00	74,331.80	73,507.05
820	SYLVICULTURE	21,000.00	20,000.00	2,000.00	0.00	74,331.80	73,507.05
820.3145.00	Coupes, jardinages, assainissements	20,000.00		1,000.00		73,507.05	
820.3145.01	Frais triage forestier	1,000.00		1,000.00		824.75	
820.4631.00	Subventions assainissement des forêts		20,000.00		0.00		73,507.05



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2022

Compte	Désignation	BUDGET 2022		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
9	FINANCES ET IMPÔTS	14,760.00	77,432.00	17,245.00	70,705.00	4,130.20	73,384.02
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	14,760.00	77,432.00	17,245.00	70,705.00	4,130.20	73,384.02
961	INTERETS	200.00	0.00	1,255.00	0.00	157.75	0.00
961.3401.00	Intérêts et frais des comptes courants	200.00		1,255.00		157.75	
963	IMMEUBLES ET TITRES PATRIMOINE FINANCIER	14,560.00	77,432.00	15,990.00	70,705.00	3,972.45	73,384.02
963.3431.00	Frais d'exploitation	4,000.00		4,200.00		0.00	
963.3431.01	Entretien du Café d'Icogne	10,000.00		7,000.00		3,448.10	
963.3431.02	Entretien, conduites, murs, baraque	0.00		4,500.00		0.00	
963.3439.00	Eau d'arrosage	350.00		160.00		314.60	
963.3439.01	Redevances agricoles	210.00		130.00		209.75	
963.4420.00	Dividendes du PF		2,800.00		3,200.00		2,801.37
963.4430.00	Location d'immeubles		39,950.00		39,950.00		39,950.00
963.4430.01	Loyer Café d'Icogne		24,000.00		24,000.00		19,600.00
963.4430.02	Location des vignes		3,500.00		1,275.00		3,860.10
963.4430.03	DDP - Droits de passage Icogne Energie		1,602.00		2,280.00		1,602.00
963.4430.04	Location zone industrielle		5,580.00		0.00		5,570.55



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2022

Compte	Désignation	BUDGET 2022		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	51,712.15	0.00	74,827.10	0.00	82,379.63	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	21,000.00	20,000.00	2,000.00	0.00	74,331.80	73,507.05
9	FINANCES ET IMPÔTS	14,760.00	77,432.00	17,245.00	70,705.00	4,130.20	73,384.02
	Total	87,472.15	97,432.00	94,072.10	70,705.00	160,841.63	146,891.07
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2022	9,959.85					
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2021				23,367.10		
	EXCEDENT DES CHARGES 2020						13,950.56

AMORTISSEMENTS COMPTABLES 2022

Compte	Libellé	Solde 1.1.22	Investissements	Total 31.12.22	Taux	Amortissements	Solde 31.12.22	Taux obligatoire	N° compte
	Actions								
	CMA	1,00		1,00	0,00%	-	1,00	0%	-
	Total	1,00	-	1,00		-	1,00		-
1084.00.00	Café d'Icogne	120 161,45	-	120 161,45	0,00%	-	120 161,45	0,00%	-
1404.00.01	Bâtiment	52 882,25	-	52 882,25	8,00%	4 230,60	48 651,65	8,00%	029.3300.40
1084.00.02	Garage + dépôt	7 412,10	-	7 412,10	0,00%	-	7 412,10	0,00%	-
1404.00.03	Maison bourgeoisiale	24 046,25	-	24 046,25	8,00%	1 923,70	22 122,55	8,00%	029.3300.40
1404.00.04	Bâtiment Salle bourgeoisiale	15 722,90	-	15 722,90	8,00%	1 257,85	14 465,05	8,00%	029.3300.40
		17 205,95		17 205,95	0,00%	-	17 205,95	0,00%	-
1080.00.00	Terrain Sacchi-Caporale	9 372,90	-	9 372,90	0,00%	-	9 372,90	0,00%	-
1080.00.01	Terrains divers	3 686,35	-	3 686,35	0,00%	-	3 686,35	0,00%	-
1080.00.02	Parc. 719 Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.03	Parc. 720 Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.04	Parc. 705/717 Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.05	Parc. 692 - Mayen-Bas	4 131,70	-	4 131,70	0,00%	-	4 131,70	0,00%	-
1080.00.06	Parc. 703 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.07	Parc. 828 - Foré	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.08	Parc. 836 - Foré	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.09	Parc. 710 - Tréchières	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.10	Parc. 890- Les Rives	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.11	Parc. 700 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.12	Parc. 706 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.13	Parc. 721 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.14	Parc. 698 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.15	Parc. 723 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.16	Parc. 616 - Assa	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.17	Parc. 707 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1084.00.00	Couvert Place de la Scie	36 060,70	-	36 060,70	0,00%	-	36 060,70	0,00%	-
1080.00.00	Zone industrielle	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1405.00.00.	Forêts + autres biens	12 868,85	-	12 868,85	0,00%	-	12 868,85	0,00%	-
1452.00.01	Triage forestier	5 559,05	-	5 559,05	0,00%	-	5 559,05	0,00%	-
1080.00.01	Vigne d'Orgeval	2 429,50	-	2 429,50	0,00%	-	2 429,50	0,00%	-
1080.00.02	Vigne de Poupet	2 935,55	-	2 935,55	0,00%	-	2 935,55	0,00%	-
1080,00,01	Home Christ Roi	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
	Totaux	297 286,55		297 286,55		7 412,15	289 874,40		

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	118 175	53 345	80 060	80 861	81 669	82 486	83 311
Total des revenus financiers	146 891	70 705	97 432	98 406	99 390	100 384	101 388
Marge d'autofinancement	28 716	17 360	17 372	17 546	17 721	17 898	18 077
Amortissements planifiés	42 667	40 727	7 412	7 486	7 561	7 637	7 713
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-13 951	-23 367	9 960	10 059	10 160	10 262	10 364

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	32 409	110 000	-	-	-	-	-
Total des recettes	-	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	32 409	110 000	0	0	0	0	0

Financement des investissements

Report des investissements nets	32 409	110 000	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	28 716	17 360	17 372	17 546	17 721	17 898	18 077
Excédent (+) découvert (-) de financement	-3 693	-92 640	17 372	17 546	17 721	17 898	18 077

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	-13 951	-23 367	9 960	10 059	10 160	10 262	10 364
Excédent /Découvert du bilan	-13 951	-23 367	9 960	10 059	10 160	10 262	10 364

BOURGEOISIE D'ICOGNE

BUDGET 2022

PLAN FINANCIER 2023-2026

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Les raisons de cette planification
- 1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004
- 1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites

2. INDICATEURS FINANCIERS

- 2.1 Taux d'autofinancement
- 2.2 Dette brute par rapport aux revenus

3. PRESENTATION DU RESULTAT

4. CONCLUSIONS

- 4.1 Les propositions pour la période 2023/2026
- 4.2 L'expression de notre volonté
- 4.3 Remarques finales

1. Planification financière 2023/2026

1.1 Les raisons de cette planification

La société actuelle est confrontée à des situations conjoncturelles, à des mutations sociales et à des modifications structurelles toujours plus rapides et plus profondes. Toutes ces évolutions influencent directement la vie des collectivités communales. La réflexion sur les perspectives financières et organisationnelles devient donc des plus importantes.

En outre, des dispositions légales obligent à effectuer la démarche entreprise par le biais de ce document. En effet, les dispositions de l'article 79 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004 mentionnent que « *le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'Assemblée primaire ou du Conseil général* », l'alinéa 2 précise que « *cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.* »

1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004

Nous présentons, ci-après, les articles que nous jugeons importants traitant de la gestion financière :

Art. 2 Champ d'application

- 2 Les présentes dispositions s'appliquent :
- b) aux communes bourgeoisiales

Art. 18 Principes (du plan financier)

- 1 Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.
- 2 Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.
- 3 Il est actualisé annuellement.
- 4 Le plan financier doit être porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général en même temps que le budget.

Art. 20 Compétence et contenu

- 1 Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil Municipal.

Art. 24 Contenu minimum

Le budget comprend au moins :

- a) le message introductif commentant le résultat du budget, l'évolution probable des engagements (fonds de tiers) et celle de la fortune nette, les principales modifications par rapport au budget précédent et au dernier compte annuel ;
- b) l'aperçu du budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements ;
- c) le budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements détaillés.

Art. 25 Données comparatives

En regard des données du nouveau budget figurent les données du budget précédent et celles du dernier compte annuel.

Art. 27 Equilibre

- 1 Le budget est établi de manière à ce que les finances de la commune soient équilibrées.
- 2 Un excédent de charges ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette.

Art. 51 Principes (amortissements)

- 1 Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle. Cet amortissement est comptabilisé comme charge au titre d'amortissement ordinaire (compte par nature 331).
- 2 Le conseil municipal peut fixer un taux d'amortissement plus élevé que celui prescrit à l'alinéa 1 à condition que celui-ci soit appliqué pour une durée minimum de quatre ans.
- 3 Les amortissements doivent être comptabilisés individuellement pour les tâches financées par les recettes fiscales et pour chaque financement spécial.

1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites

Comme déjà cité, la rapidité et l'ampleur des mutations rendent difficile et hasardeux tout pronostic. L'estimation des recettes et des dépenses d'une petite collectivité comporte de nombreux aléas en raison de l'imprévisibilité de nombreux facteurs que la bourgeoisie ne contrôle pas et qui peuvent avoir des incidences financières directes.

De plus, la bourgeoisie est tributaire des décisions et des dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales. La tendance est au déplacement des charges vers les bourgeoisies. Il convient de rester attentif à cette évolution et au besoin, d'intervenir au niveau approprié afin de préserver les moyens ainsi que l'autonomie bourgeoise.

2. Indicateurs financiers

Suite à l'introduction de la nouvelle loi sur les communes, l'inspectorat des finances a établi un tableau de ratios permettant d'évaluer certains indicateurs-clé dans la gestion des bourgeoisies. Ci-dessous, les principaux ratios calculés pour la bourgeoisie d'Icogne pour les années 2020, 2021 et 2022.

2.1 Taux d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte la marge d'autofinancement qui est comparée aux revenus financiers. Dans ce cas les revenus financiers correspondent à la totalité des recettes encaissées par la bourgeoisie. Cette comparaison donne une notion de rendement. Le ratio de la bourgeoisie est considéré comme bon.

Autofinancement	CHF	28 716,29	17 360,00	17 372,00
Revenus courants	CHF	146 891,07	70 705,00	97 432,00
		19,55%	24,55%	17,83%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

2.2 Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur calcule la dette brute en % des revenus financiers. Le résultat est considéré comme bon.

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	2 726,75	95 366,75	77 994,75
Revenus courants	CHF	146 891,07	70 705,00	97 432,00
		1,86%	134,88%	80,05%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

3. Présentation du résultat

L'excédent de revenus après amortissements est de CHF 9'959.85.

Les amortissements se montent à CHF 7'412.15.

La marge d'autofinancement avant amortissements est de CHF 17'372.-.

L'excédent de financement se monte à CHF 17'372.-.

4. Conclusions

4.1 Les propositions pour la période 2023-2026

La volonté est de poursuivre l'effort entrepris pour garder les infrastructures bourgeoises dans un état satisfaisant, ce qui requiert des entretiens annuels d'un certain niveau. Pour ce faire, le Conseil désire maintenir une marge d'autofinancement suffisante en maîtrisant les dépenses pour permettre de financer les frais futurs.

Pour des projets d'envergures tels que la nouvelle zone artisanale, il serait éventuellement nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour assurer le financement.

Le tableau, ci-dessous, présente les objectifs de la période 2023/2026 :

Plan financier							
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prévisions compte de résultats							
Total des charges financières	118 175	53 345	80 060	80 861	81 669	82 486	83 311
Total des revenus financiers	146 891	70 705	97 432	98 406	99 390	100 384	101 388
Marge d'autofinancement	28 716	17 360	17 372	17 546	17 721	17 898	18 077
Amortissements planifiés	42 667	40 727	7 412	7 486	7 561	7 637	7 713
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-13 951	-23 367	9 960	10 059	10 160	10 262	10 364
Prévision du compte des investissements							
Total des dépenses	32 409	110 000	-	-	-	-	-
Total des recettes	-	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	32 409	110 000	0	0	0	0	0
Financement des investissements							
Report des investissements nets	32 409	110 000	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	28 716	17 360	17 372	17 546	17 721	17 898	18 077
Excédent (+) découvert (-) de financement	-3 693	-92 640	17 372	17 546	17 721	17 898	18 077
Modification de la fortune/découvert							
Excédent revenus (+) charges (-)	-13 951	-23 367	9 960	10 059	10 160	10 262	10 364
Excédent /Découvert du bilan	-13 951	-23 367	9 960	10 059	10 160	10 262	10 364

4.2 L'expression de notre volonté

4.2.1 Optimiser l'engagement de nos moyens

Dans cette perspective, le Conseil bourgeoisial préconise :

- de se tenir au programme proposé, ci-dessus, concernant les différents budgets et surtout de prévoir une planification dynamique. En d'autres termes, il s'agit de faire une mise à jour du plan financier chaque année. Ceci pousse à une plus grande concertation entre les divers acteurs de la vie politique.
- de maintenir une organisation coordonnée qui prend en compte les principes fondamentaux de rigueur et de prudence.
- faire coïncider la tâche, les moyens de réalisation, les compétences et le contrôle du résultat en vue de promulguer l'efficacité de l'organisation, la valorisation des collaborateurs et l'harmonisation des objectifs.

4.2.2 Organiser le contrôle financier

Afin de correspondre aux nouvelles exigences légales, le Conseil bourgeoisial a mis en place un contrôle externe correspondant aux exigences légales de la Loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004. Ce contrôle a été approuvé par l'Assemblée primaire le 28 février 2005.

4.3 Remarques finales

Même si l'exécutif n'est pas astreint à respecter à la lettre cette planification, il est souhaitable de s'y référer dans toute la mesure du possible.

Tout en étant conscients que les propos tenus dans ce document n'engagent en rien, le Conseil bourgeoisial suggère de ne déroger aux grandes lignes préconisées qu'en fonction des impératifs d'une situation économique ou pour répondre à des besoins inattendus.

La prise en compte de ce qui précède conforte dans la capacité à assurer le développement harmonieux de la bourgeoisie, sur les plans économiques, sociaux et culturels.

C'est dans ce sentiment que le Conseil bourgeoisial vous soumet ce plan financier 2023-2026 et saisi cette occasion pour vous adresser, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Le Conseil bourgeoisial d'Icogne